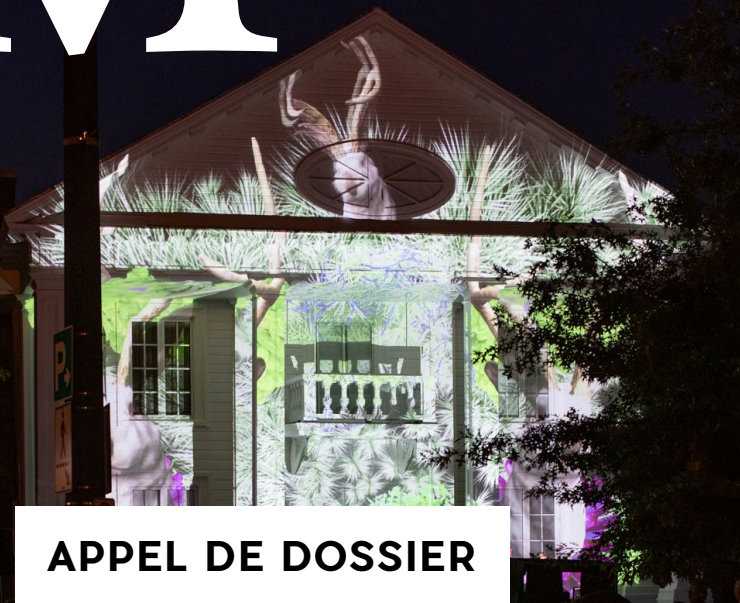


M



APPEL DE DOSSIER

Résidence en médiation culturelle au Musée d'art de Joliette



Préambule

Le Musée d'art de Joliette (MAJ) produit actuellement une œuvre d'art numérique pour l'espace public, visant à dynamiser le centre-ville de Joliette. Cette œuvre s'intitulera *Ondulation* et elle sera réalisée en 2024-2025 par des artistes en arts visuels et en art numérique ainsi qu'un médiateur culturel ou une médiatrice culturelle, en collaboration avec différents organismes culturels et des groupes communautaires de Lanaudière. La thématique : le vivre-ensemble.

Dans ce contexte, nous lançons un programme de résidence de médiation culturelle qui offrira à une médiatrice culturelle ou un médiateur culturel résidant dans la région de Lanaudière ou ailleurs l'occasion de participer à la conception d'une œuvre d'art numérique (œuvre vidéo de 5 à 7 minutes), en collaboration avec des artistes et des groupes communautaires.

Cette résidence de médiation culturelle prendra la forme d'ateliers de création, d'exploration d'art médiatique, de co-création d'une œuvre en projection architecturale. Elle sera réalisée en collaboration avec différents publics identifiés dans la région de Lanaudière :

- des personnes en situation de marginalité;
- des personnes en situation d'itinérance;
- des personnes en situation de toxicomanie.

Nature du projet

Ce projet vise l'implication des citoyen·ne·s de la Ville de Joliette, St-Charles-Borromée, Notre-Dame-des-Prairies dans la réalisation d'une œuvre d'art médiatique participative et collective, dans le but de développer le sentiment du «vivre ensemble*» et d'appartenance envers leurs quartiers et la familiarisation avec l'art médiatique. Voir l'annexe concernant l'idée du vivre-ensemble.

Objectifs

- **Favoriser la création de ponts culturels** : afin d'encourager l'empathie à l'égard des différents profils se côtoyant au centre-ville de Joliette.
- **Participer à la reconnaissance de la profession de médiatrice culturelle / médiateur culturel** : afin de mettre à l'avant le rôle et l'importance de la médiation culturelle en tant que profession à part entière, en sensibilisant le public et le milieu culturel aux compétences et aux contributions des médiatrices culturelles et médiateurs culturels à la vie culturelle et sociale.
- **Soutien aux médiatrices culturelles et médiateurs culturels** : offrir un soutien professionnel aux médiatrices culturelles et médiateurs culturels pour la réalisation de projets de médiation, en mettant à leur disposition des ressources matérielles, logistiques et financières.
- **Facilitation des échanges entre médiatrices culturelles et artistes visuels en résidence** : créer des occasions d'échange et de collaboration entre les médiatrices culturelles et les artistes visuels en résidence, en favorisant le partage de connaissances, d'expériences et de pratiques artistiques, et en encourageant la création de projets collaboratifs.
- **Promotion du travail des médiatrices culturelles et médiateurs culturels du Québec** : mettre en lumière le travail et les réalisations des médiatrices culturelles et médiateurs culturels du Québec, en organisant des événements publics qui mettent en valeur leur contribution à la vie culturelle de la province.
- **Développement professionnel** : offrir une opportunité de développement professionnel enrichissante. Les participants-es auront accès aux ressources du département de l'éducation afin d'approfondir leurs compétences en médiation culturelle, et ce, dans le but de les aider à rester à la pointe des meilleures pratiques dans le domaine, tout en renforçant leur expertise.

Caractéristique de la résidence

Arts visuels, arts médiatiques,
art numérique, cinéma, image mouvement

Candidats visé·e·s

- Médiatrice culturelle / Médiateur culturel qui compte au moins deux ans de pratique, spécialisé·e en arts visuels;
- Médiatrice culturelle / Médiateur culturel familière et familier avec l'art numérique, l'art médiatique, l'art sonore et l'art mouvement (nécessaire d'avoir des compétences en captation sonore, photographique et vidéo, une expérience en montage vidéo et une maîtrise du logiciel After Effects sont requises pour le volet de projection architecturale);
- Médiatrice culturelle / Médiateur culturel qui compte au moins deux ans de pratique en lien avec les non-publics, les publics empêchés et la marginalité;
- Médiatrice culturelle / Médiateur culturel familière et familier avec l'art relationnel ou l'art social (un atout);
- Le ou la candidat·e doit posséder quelques équipements de création (ordinateurs, caméras, trépied, équipement de son).

Profils

Pour être admissible, vous devez :

- Vous déclarer médiatrice culturelle professionnelle ou médiateur culturel professionnel;
- Concevoir des projets de médiation culturelle ou pratiquer la médiation culturelle à votre propre compte ou offrir des services moyennant une rémunération à titre de médiatrice culturelle ou de médiateur culturel;
- Avoir une reconnaissance de vos pairs;
- Diffuser publiquement des projets de médiation culturelle dans des lieux ou des contextes reconnus par les pairs;
- Avoir une expérience minimale dans l'une des disciplines suivantes : arts visuels, arts médiatiques, arts numériques, cinéma, image mouvement.

Inadmissibilité

- Une personne souhaitant proposer un projet déjà réalisé;
- Un groupe légalement constitué en compagnie, en société de personnes, qu'ils soient OBNL ou pas.

Durée du séjour et montant du cachet

Première rencontre : du 26 au 28 juin 2024
Deuxième rencontre : du 26 au 28 juillet 2024
Résidence de création : du 25 au 31 août 2024
Soirée de première : Samedi 31 août 2024

Des rencontres ponctuelles sont à prévoir en juillet et août 2024 pour aller à la rencontre des différentes communautés et des partenaires.

Présence aux soirées de projections :
6, 7, 13, 14, 20, 21, 27 et 28 septembre 2024

Cachet total : 11 500 \$

Le Musée d'art de Joliette met à la disposition de la médiatrice culturelle ou médiateur culturel un logement et des perdiems pour la durée de la résidence et lors des deux rencontres.

Conditions particulières

Le Musée d'art de Joliette, offre aux médiatrices culturelles et aux médiateurs culturels en résidence :

- **Soutien au développement du projet :** Mentorat personnalisé offert pendant la résidence, comprenant des conseils en matière de conception vidéo;
- **Soutien à la création ou à la mise en relation :** Nous avons prévu une enveloppe budgétaire si la médiatrice culturelle aimerait avoir de l'aide au niveau technique pour la création ou un soutien au niveau de la relation d'aide de la part de travailleurs de rue ou autre spécialiste;
- **Projection publique :** Le projet final de la médiatrice culturelle sera diffusé au Centre-ville de Joliette à l'automne 2024 (le bâtiment ou la structure reste à confirmer);
- **Droit de diffusion :** Un montant de 1 625 \$ sera versé en guise de droit de diffusion de 5 ans;
- **Prise en charge des frais de production :** Un montant de 3 000 \$ est disponible afin de couvrir les frais de production du projet, les dépenses seront remboursées ou payées avec justification de factures ou de soumissions;
- **Production d'un profil vidéo :** Conception d'un profil vidéo destiné à être diffusé dans les réseaux du Musée d'art de Joliette (réseaux sociaux, site web, etc.);
- **Accès au réseau :** Accès au réseau des partenaires du Musée d'art de Joliette : Centre culturel Desjardins, Festival International de Lanaudière, le Festival mémoire racines, Centre d'amitié autochtone de Lanaudière et accès aux partenaires du département de l'éducation du MAJ : Centre Résidentiel Communautaire Joliette-Lanaudière, l'Association des jeunes de la rue, l'Original tatoué.

Évaluation du projet

Critères

- Qualité du projet de médiation culturelle
- Intérêt et pertinence du projet
- Faisabilité du projet

Processus

Les demandes sont évaluées par un jury dont les membres font partie du Musée d'art de Joliette.

- Ariane Cardinal, Conservatrice à l'éducation
- Caroline Pierre, Conservatrice adjointe à l'éducation
- Isabel Boucher, Responsable des services aux visiteurs et aux communautés
- Rad Gagnon, co-commissaire et directeur technique du projet Ondulation
- Marianne Cloutier, co-commissaire

Votre dossier doit comprendre :

- Dossier d'artiste
- Curriculum vitae
- Lettre d'intention et description du projet
- Échéancier
- Ébauche du budget

Date limite de dépôt du dossier :

Dimanche 16 juin 2024, minuit

Faire parvenir votre dossier à Isabel Boucher, responsable des services aux visiteurs et aux communautés au iboucher@museejoliette.org

Questions

Si vous avez des questions, merci de les formuler par courriel à l'attention d'Isabel Boucher, responsable des services aux visiteurs et aux communautés au iboucher@museejoliette.org

Annexe

* Qu'est-ce que le «vivre ensemble»?

Le terme «vivre ensemble» fait référence à un concept social et politique qui exprime l'idée de coexistence harmonieuse et de collaboration entre des individus, des groupes ou des communautés diversifiées au sein d'une société. Il repose sur des principes de respect, de tolérance, d'inclusion et de partage des valeurs communes.

Le concept du «vivre ensemble» est souvent associé à des politiques et des initiatives visant à promouvoir l'intégration sociale, la diversité culturelle et la cohésion sociale au sein des sociétés pluralistes et multiculturelles. Il incarne l'idéal d'une société où la diversité est perçue comme une force et où chacun peut contribuer à la construction d'un avenir commun prospère et harmonieux

- **Diversité et inclusion** : Reconnaître respecter et célébrer les différences culturelles, religieuses, ethniques, linguistiques, sexuelles, etc. Favoriser l'inclusion de toutes les personnes, sans discrimination, dans tous les aspects de la vie sociale, afin que tous aient un accès égal aux droits, aux opportunités et aux ressources.
- **Tolérance et respect mutuel** : Accepter les opinions, les croyances et les modes de vie différents de ceux des autres, même s'ils diffèrent des nôtres. Respecter les droits fondamentaux de chacun, y compris le droit à la liberté d'expression et le droit à l'autonomie personnelle.
- **Collaboration et solidarité** : Encourager la coopération et la collaboration entre les individus et les groupes pour atteindre des objectifs communs et résoudre les problèmes sociaux. Cultiver un sens de solidarité et d'entraide envers les membres les plus vulnérables de la société.
- **Dialogue interculturel** : Promouvoir un dialogue ouvert, honnête et respectueux entre les différentes cultures, religions et groupes ethniques. Le dialogue interculturel favorise la compréhension mutuelle, la coopération, la résolution pacifique des conflits et la construction de ponts entre les différentes communautés.
- **Justice sociale et égalité des chances** : Travailler pour créer une société équitable où chaque individu a des chances égales de réussir et de s'épanouir, quel que soit son origine sociale, économique ou culturelle. Lutter contre les inégalités, la discrimination et l'injustice sociale.
- **Participation citoyenne** : Encourager la participation active des citoyens à la vie démocratique et à la prise de décision au sein de la société. Cela peut se traduire par la participation à des initiatives communautaires, à des organisations civiques ou à des processus politiques.



MUSÉE D'ART
DE JOLIETTE

Le MAJ offre un milieu de travail sain, créatif, stimulant et inclusif qui favorise le travail d'équipe et la réalisation professionnelle.

